

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 7 juillet 2014 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;
Mme Christine Schultz, conseillère n°4; *Arrivée à 19h03*
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5.

Est absent :

M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente :

M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h00, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

Nota : arrivée de Mme Christine Schultz

rés : 2014-07-176

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-177

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2014

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 2 juin 2014 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-178

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2014**

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2014 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-179

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2014**

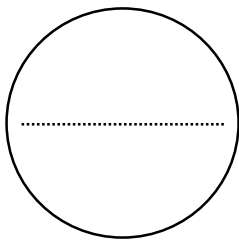
Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2014 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-180

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU
7 JUILLET 2014**

M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, dépose et fait la lecture de la liste des comptes payés et à payer au 7 juillet 2014. Il est proposé par Christine



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Schultz, conseillère, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de juin 2014 soient acceptés au montant de 178 822,27 \$ et que les comptes à payer en date du 7 juillet 2014 soient payés au montant de 167 983,19 \$.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-181

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION N° 2014-06-165 (PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT LE SOUTIEN À LA CRÉATION D'EMPLOIS EN LOISIR POUR LE MILIEU RURAL)

Attendu que la municipalité acceptait le protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, les municipalités de Hemmingford et Sainte-Clotilde et le CLD Jardins-de-Napierville visant le soutien à la création d'emplois en loisir pour le milieu rural lors de sa séance du 2 juin dernier;

Attendu que le projet visant le soutien à la création d'emplois est un projet inter-municipal duquel les municipalités participantes peuvent changer d'une année à l'autre;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement de corriger la Résolution n° 2014-06-165 en y apportant la correction suivante (en gras) au premier paragraphe de la décision:

- d'accepter le protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, les municipalités **participantes** et le CLD Jardins-de-Napierville visant le soutien à la création d'emplois en loisir pour le milieu rural (...).

ADOPTÉE

rés : 2014-07-182

ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT DE M. MICHEL DEMERS

Attendu la terminaison d'emploi de M. Michel Demers à titre de Directeur général;

Attendu que M. Demers utilisait une carte de crédit Visa Desjardins dans le cadre de ses fonctions;

En conséquence, il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'annuler la carte de crédit Visa Desjardins utilisée par M. Michel Demers dès maintenant et de mandater Mme Amélie Latendresse, Secrétaire-trésorière adjointe, pour faire le suivi requis dans ce dossier.

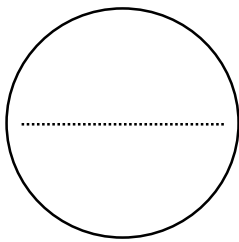
ADOPTÉE

rés : 2014-07-183

NOMINATION DES SIGNATAIRE DES CHÈQUES MUNICIPAUX

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- que les personnes suivantes soient nommées signataires des chèques de la municipalité :
 - o M. Daniel Lussier, Maire;
 - o Mme Christine Schultz, conseillère;
 - o M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière;
 - o Mme Amélie Latendresse, Secrétaire-trésorière adjointe.
- que ces personnes soient les seuls signataires des chèques pour la municipalité et que les autres personnes inscrites soient retirées de la liste des personnes autorisées à signer à la Caisse populaire Desjardins, et ce, dès que les formulaires prescrits par l'institution financière seront



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

complétés;

- que Mme Amélie Latendresse, Secrétaire-trésorière adjointe, soit mandatée pour faire le suivi requis dans ce dossier.

ADOPTÉE

RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE JUIN 2014

Durant le mois de juin 2014, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux de voirie suivants:

- Réparation de nids-de-poule;
- Remplissage des accotements sur les rangs Saint-Pierre Ouest et Pinsonneault;
- Réparation du puit de la salle des loisirs suite à l'obtention d'une mention de non-conformité de l'eau potable issue des résultats des tests en laboratoire;
- Fauchage du bord des routes (1^{ère} coupe);
- Entretien des parcs (terrain de tennis, nettoyage du jeu d'eau, etc.);
- Entretien des véhicules;
- Entretien de l'usine d'épuration incluant le dégrilleur;
- Montage des tables de pic-Nic pour le parc;
- Assistance au Comité organisateur de la St-Jean avec le tracteur pour le déchargement des clôtures;
- Déblocage d'un ponceau coin Fortin et St-Louis en face des fermes Lamoureux;
- Storage du système de réfrigération de la patinoire;
- Installation des fleurs dans les poteaux des rues Saint-Patrice et Gloriette et au parc Hebert;
- Réparation des pancartes endommagées suite à l'accident de la route jonction Mtée Saint-Joseph et Ste-Mélanie;
- Montage d'armoire dans le garage;
- Ménage du garage.

rés : 2014-07-184

**INFRACTIONS À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE –
ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION**

Attendu que dans un effort d'équité et d'application de la réglementation municipale, la municipalité a procédé à des inspections sur son territoire et qu'elle y a constaté la commission d'infractions en regard de la réglementation en matière d'urbanisme, d'animaux et de nuisances;

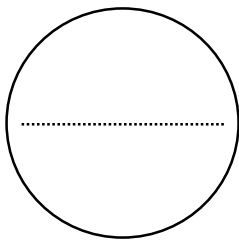
Attendu que la municipalité a mis en demeure plusieurs citoyens afin qu'ils soient informer desdites infractions à la réglementation et afin qu'ils profitent d'un délai de rigueur pour y remédier;

Attendu qu'à l'échéance de ces délais de rigueur, plusieurs citoyens ne se sont pas conformés à la réglementation, malgré les demandes de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement :

- que la municipalité procède à l'émission de constats d'infraction dans les dossiers suivants et selon la procédure prévue à la Cour municipale de Saint-Rémi:

Propriétaire (#matricule)	# Dossier	Infraction
0304-11-1555	2014-06-05-0002	Article 7, Règlement n° 273 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec ou par toute autorité compétente
0304-61-2667	2014-06-05-0006	Article 192, Règlement n° 277 (zonage)



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

0203-83-4641	2014-06-05-0008	Article 192, <i>Règlement n° 277 (zonage)</i>
0201-49-7670	-	Article 10, <i>Règlement n° 256 relatif aux chiens</i>

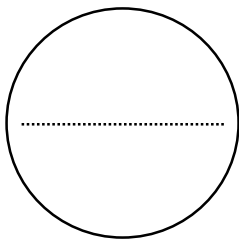
- que M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, soit mandatée pour faire les suivis requis dans les dossiers desquels les délais de rigueur ne sont pas arrivés à échéance.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-185

DEMANDE À LA CPTAQ DU PROPRIÉTAIRE /MATRICULE 0598-84-5096 POUR L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 122

- Attendu que Mario Hardy est propriétaire d'une partie du lot 122 dans la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington;
- Attendu que Mario Hardy s'adresse à la CPTAQ dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner, en tout ou en partie, une surface d'environ 7236 mètres carrés sur le lot 122 et d'être autorisé à utiliser une surface n'excédant pas 5000 mètres carrés, à même la surface de 7236 mètres carrés, pour y ériger une résidence;
- Attendu que le rapport agronomique signé en mai 2013 par Samuel Comtois, agronome, qui établit l'absence de potentiel agricole du site et l'absence de conséquences à son environnement advenant son utilisation à un usage résidentiel;
- Attendu que l'assiette de la présente demande est établie à même un emplacement enclavé dans un alignement de trois résidences;
- Attendu que ce projet n'implique pas l'introduction de nouveaux immeubles protégés en zone agricole;
- Attendu que ce projet est sans effet quant aux distances séparatrices aux établissements d'élevage dans cet environnement;
- Attendu que le projet n'est pas de nature à rompre l'homogénéité du territoire, vu la présence de résidences adjacentes;
- Attendu les dispositions de l'article 62 de la Loi, la municipalité est d'opinion que le projet de Mario Hardy est sans impact sur la protection des sols agricole et des activités agricoles de son voisinage;
- Attendu que le projet est conforme au règlement de zonage de la municipalité pour la zone A4, et que c'est à dessein et en toute connaissance de cause que la municipalité a introduit à sa réglementation d'urbanisme qu'une activité résidentielle de cette nature est autorisée en zone agricole;
- Attendu que le règlement de zonage municipal est conforme au Schéma d'aménagement et de développement régional de la MRC Les Jardins-de-Napierville et que de ce fait le projet de Mario Hardy est lui aussi conforme aux dispositions de ce Schéma d'aménagement et de développement régional;
- Attendu que le schéma d'aménagement régional révisé de la MRC Les Jardins de Napierville n'est pas en vigueur, mais que Mario Hardy n'a aucun pouvoir sur cette situation et que de ce fait il ne devrait pas être pénalisé par la Commission dans le traitement de la présente demande;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Attendu qu' à l'issu de la négociation avec la CPTAQ ayant trait aux demandes à portée collective en zone agricole, la parcelle visée se localise hors de l'affectation agricole dynamique;

Attendu que la décision 371310 résulte de la négociation avec la CPTAQ ayant trait aux demandes à portée collective en zone agricole et traduit la vue d'ensemble de la zone agricole telle que la conçoit l'ensemble des parties ayant négocié cette décision;

Attendu que la décision 371310 portant sur les demandes à portée collective, à son paragraphe 19, autorise le dépôt de demande d'autorisation à des fins résidentielles hors de l'affectation agricole dynamique :

« [19] Les parties conviennent également qu'il sera possible de continuer à présenter des demandes individuelles pour la construction de résidences à l'extérieur de l'affectation « Agricole dynamique » jusqu'à l'entrée en vigueur d'une décision visant à établir les conditions d'implantation suivant le second volet de l'article 59 de la Loi. »;

Attendu que le paragraphe 19 de la décision 371310 exprime implicitement que la Commission n'appliquera pas l'article 61.1 de la Loi en regard aux ilots déstructurés identifiés à la décision 371310;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de faire droit à la présente demande de Monsieur Mario Hardy.

ADOPTÉE

**RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE PRÉVENTION
INCENDIE DU MOIS DE JUIN 2014**

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Activités	Nombre d'intervention
Entretien d'équipe	4
Inspection vad	5
Accident de la route	2
Feu de débris non conforme	1
Formation pompe	4
Alarme incendie	3
Prévention résidentielle	60
Entraide	1
Réunion de service	2
Bénévolat	3
Travaux caserne	2

rés : 2014-07-186

**CONTRAT DE TRAVAIL DE M. SYLVAIN BOUCHER,
INSPECTEUR ET COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter les nouvelles conditions de travail de M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics, et d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington

rés : 2014-07-187

**CONTRAT DE TRAVAIL DE M. JONATHAN BEAUVAIS,
JOURNALIER**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement d'accepter les nouvelles conditions de travail de M. Jonathan Beauvais, Journalier, et d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-188

**CONTRAT DE TRAVAIL DE M. JULIEN MONETTE-BEAUDIN,
JOURNALIER**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement d'accepter les nouvelles conditions de travail de M. Julien Monette-Beaudin, Journalier, et d'autoriser M^e Raffaella Di Stasio, Secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-189

**PROMOTION DE M^E RAFFAELLE DI STASIO AU POSTE DE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Attendu la terminaison d'emploi de M. Michel Demers à titre de Directeur général;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'accepter la promotion de M^e Raffaella Di Stasio au poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2014 et en fonction des droits et responsabilités associés à ces fonctions.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-190

**DON À LA BIBLIOTHÈQUE – PARTICIPATION AUX FESTIVITÉS
DE LA ST-JEAN**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'offrir un don correspondant aux dépenses encourues pour la création d'un char allégorique (ne dépassant pas 80 \$) à la Bibliothèque pour sa contribution et son implication lors des festivités tenue le 21 juin 2014 en l'honneur de la Fête de la St-Jean.

ADOPTÉE

rés : 2014-07-191

**CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2014 – INSCRIPTION**

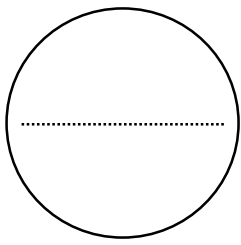
Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'autoriser M. Daniel Lussier, maire, et Mme Christine Schultz, conseillère, à se rendre au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 25 au 27 septembre à Québec.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Daniel Laplante, citoyen :

- Question relative à l'état d'avancement des travaux de construction, de réparation et de prolongement des trottoirs.
 - Réponse : réception des devis pour commentaire avant lancement de l'appel d'offre sur invitation.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

- Question concernant la décision prise par les élus en lien avec l'implantation de modules de jeu extérieur pour les enfants de 0-5 ans.
 - Réponse : les élus respectent un budget serré, mais projette d'élaborer un projet pour les 0-5 ans l'année prochaine.
- Question relative à la disponibilité de Mme Raffaella Di Stasio.
 - Réponse : Mme Di Stasio est disponible sur rendez-vous.
- Commentaire : « Félicitation au comité organisateur de la St-Jean! »

M. Jean Dumouchel, citoyen :

- Question relative aux modules de jeu extérieur pour les enfants de 0-5 ans, en lien avec une subvention de 25 000\$ qui avait été octroyée dans un projet avec la Commission scolaire local.
 - Réponse : Cet argent avait servi à des jeux pour les 5 ans et plus. M. Lussier ajoute que le conseil connaît le besoin pour les 0-5 ans et qu'il compte y remédier.
- Commentaire : « Félicitation au comité organisateur de la St-Jean! »

Mme Daniel Coallier, citoyenne

- Question relative à l'état d'avancement de l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville.
 - Réponse: M. Daniel Lussier explique les étapes finales à franchir avant l'Acceptation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

M. Daniel Laplante, citoyen

- Question: Pourquoi les citoyens doivent-ils s'adresser au maire pour poser leur question et non pas directement les élus concernés?
 - Réponse: M. Daniel Lussier explique que les élus se sont munis d'un règlement de régie interne qui a pour but d'améliorer la tenue des assemblées publiques.

Rés : 2014-07- 192

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 40 sur une proposition de Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Secrétaire-trésorière

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014.